

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CANARI

Séance du 26 Février 2023

Date de convocation : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

**Objet de la délibération** : Incorporation des biens présumés sans maître H 283

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 10  
Présents 09  
Votants 09 Pour 09 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt Trois, le vingt six février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONETTI, Maire.

Etaient présents : ANTONETTI Bernanrd – CHIARAMONTI Nathalie – DOUMAS Gérald – GASSMANN Simon – LORENZI Jean Jacques – PELLEGRINI Jean Pierre – SANTINI David – SIMONETTI Jean Michel

Etaient absents : GUERRA Alexandre

Mme CHARAMONTI Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Qu'au vu des résultats de l'enquête préalable menée auprès des différents services administratifs et de l'enquête de voisinage, le bien, objet de la présente procédure, n'a pas de propriétaire connu,

Considérant qu'il ressort que les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans pour ce bien,

Qu'il ressort que ce bien satisfait donc aux conditions fixées par l'article L 1123-1,

Qu'il a donc engagé la procédure prévue et pris en arrêté en date du 04 juillet 2022 constatant la vacance de ce bien suivant la procédure établie par l'article L 1123-3,

Qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité de cet arrêté.

Aussi il est proposé d'incorporer ce bien dans le domaine communal.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide que :

- Le bien cadastré section H n°283 d'une contenance de 38 ca est incorporé dans le domaine communal,
- Le Maire prendra un arrêté relatif à la constatation de l'incorporation dans le domaine communal du bien susmentionné.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean Michel SIMONETTI

